

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

09/11/2023

## AFFICHEE LE :

09/11/2023

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

16/11/ 2023

**L’an deux mil vingt trois, le 15 novembre , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Josiane MALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, en application de l’article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales,**

**PRÉSENTS** : Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Hélène BURGAT À Josiane MALLET, Christophe LEGENDRE À Didier FLAUST, Annick LECHANGEUR À Bertrand HAVARD, Guillaume LEDEBT À Axelle MORINEAU, Sylvain GIRODON À Nicolas BOHERE

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - TRANSFERT DE CHARGES SUITE À LA CRÉATION DU SERVICE COMMUN "PALAIS DES SPORTS"**

DELIBERATION N° **DELIB/2023/103**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Un service commun est un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de ses communes-membres, de mettre en commun et rationaliser les moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures.

En 2023, la Communauté urbaine Caen la mer s'est dotée d'un nouveau Palais des Sports, dont la livraison est intervenue fin août. Cette salle entièrement modulable de 4 200 places permet aux clubs professionnels résidents de disposer d'un outil moderne pour être en capacité de développer un projet ambitieux et ainsi atteindre le très haut niveau. Ce nouvel équipement représente un outil de rayonnement qui concrétise l'ambition de Caen la mer d'être un territoire de sport de haut niveau.

Construit à proximité du Palais des Sports municipal, il fonctionnera en complémentarité de ce dernier : dans le cadre de l'organisation de grands événements sportifs, le Palais des sports municipal deviendra une salle annexe du Palais des sports Caen la mer.

Dans un souci d'efficience, le bureau communautaire de Caen la mer a, par délibération en date du 25 mai 2023, décidé la création d'un service commun destiné à assurer l'exploitation et la maintenance du complexe « Palais des Sports », regroupant le nouveau Palais des Sports Caen la mer (compétence communautaire) et l'ancien Palais des Sports municipal ainsi que le Stade Venoix-Mercier (compétence Ville de Caen).

La présentation du service commun Palais des sports est détaillée dans le rapport ci-joint.

L'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les conséquences financières de la création d'un service commun peuvent être prises en compte par imputation sur l'attribution de compensation. Il a donc été proposé à la CLECT de valoriser l'ensemble du coût lié à la création du service commun Palais des Sports et de le répartir entre la ville de Caen et la communauté urbaine.

Au regard de l'évaluation réalisée, il a été demandé aux membres de la CLECT de fixer le coût net pour la ville de Caen lié à la création du service commun Palais des Sports à :

- 68 105 € au titre de 2023 (au prorata temporis)
- 130 613 € à partir de l'année 2024 (en année pleine).

Par conséquent,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau communautaire du 25 mai 2023 relative à la création d'un service commun au Palais des Sports,

Vu le rapport n°4-2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 13 septembre 2023,

Après consultation de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 8 novembre 2023,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT n°4-2023 « Transfert de charges suite à la création du service commun "Palais des Sports" annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le



ID : 014-211404371-20231115-DELIB\_2023\_103-AR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**